



## Huitième appel à projets thématique dans le cadre du fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre, avec pour orientation principale les

### actions en faveur des incomings internationaux

L'Université de la Sarre affiche un profil résolument international qui se caractérise par la multiplicité des cursus internationaux qu'elle propose, son nombre d'étudiant-es et de diplômé-es étrangers, dont la proportion reste largement supérieure à la moyenne nationale, son orientation européenne avec un fort ancrage français, ses nombreux partenariats, et les étroites coopérations transfrontalières nouées dans le cadre de l'Université de la Grande Région mais aussi, depuis 2020, dans celui de l'alliance d'universités européennes Transform4Europe (T4EU).

Dans un contexte de concurrence croissante, et compte tenu des évolutions démographiques, il est primordial pour l'Université de la Sarre d'opérer un recrutement ciblé d'étudiant-es et de doctorant-es internationaux qualifiés et de leur garantir une bonne réussite dans leurs études ou dans leur carrière scientifique. Ces objectifs s'inscrivent de manière prioritaire dans la stratégie d'internationalisation de l'Université de la Sarre. Notre université est l'une des universités allemandes employant le plus grand nombre de personnels internationaux, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Continuer d'attirer des chercheur-euses et des collaborateur-rices internationaux et leur offrir un cadre de travail aussi agréable et accessible que possible compte parmi les objectifs clés de notre stratégie d'internationalisation. L'Université de la Sarre souhaite donner vie à l'internationalité et à la diversité en pratiquant une culture résolument tournée vers l'accueil et en proposant des actions ciblées à ses hôtes internationaux. Elle entend par ailleurs garantir aux nouveaux arrivants une intégration durable en son sein et en Sarre.

C'est dans ce contexte que le Comité d'internationalisation dédie son huitième appel à projets thématique aux **actions en faveur des incomings internationaux**. L'objectif est de financer des actions variées visant à faciliter l'arrivée et l'intégration des incomings internationaux (étudiant-es, doctorant-es, chercheur-euses, enseignant-es, collaborateur-rices) à l'Université de la Sarre, à contribuer à leur évolution personnelle, à leur permettre d'acquérir des compétences interculturelles, à les accompagner tout au long de leur parcours, et ainsi à renforcer l'attractivité internationale de l'Université de la Sarre.



Sont **éligibles à financement** un large éventail de mesures : offres numériques, visites guidées de la ville, visites des campus (sur un thème spécifique ou non), cours d'introduction spécifiques aux filières, événements d'intégration (rassemblant au moins 50 % d'internationaux) tels que des soirées ou autres événements informels, petits cadeaux de bienvenue au logo de l'Université, offres visant à préparer les étudiant-es internationaux à la vie professionnelle (formations, coachings, ateliers), traduction et enrichissement des supports en français et en anglais destinés à l'accueil et à l'intégration, ateliers d'équipe pour l'accueil et l'intégration, activités de marketing en vue de recruter des étudiant-es internationaux pour certains cursus, journées thématiques à destination des internationaux, campagnes combinant plusieurs actions, etc. Dans l'idéal, les mesures proposées pourront servir d'exemple et être transposées à d'autres départements ou d'autres services de l'Université.

Chaque action d'envergure modeste peut bénéficier d'une subvention maximale de **3 000 €**. Il est possible de solliciter **jusqu'à 10 000 €** pour les campagnes regroupant plusieurs actions. Les mesures qui impliquent une collaboration entre les facultés et l'administration sont explicitement encouragées.

La Direction des relations internationales se tient à votre disposition pour vous conseiller durant la conception de votre projet et vous aidera si nécessaire à faire appel à d'autres expertises au sein de l'Université de la Sarre.

Nous vous recommandons de vous concerter le cas échéant avec le Welcome Center, qui propose déjà des actions et des aides dont les incomings internationaux peuvent bénéficier. Ne sont pas éligibles à financement les événements qui sont déjà organisés par le Welcome Center, comme l'« Info-Basar » (petit salon regroupant différents stands d'information et organisé en début de semestre dans l'Aula) ou les séances d'information générale proposées aux internationaux à leur arrivée en Allemagne.

**Sont admises à présenter une demande de financement** toutes les personnes appartenant aux facultés, aux services centraux et à l'administration centrale. Les demandes émanant des services centraux doivent de préférence porter sur des actions qui concernent toutes les facultés. Une coopération avec une ou plusieurs facultés dans le cadre du projet est en outre souhaitable.



Les mesures présentées seront évaluées selon les critères suivants :

- L'action contribue-t-elle à l'internationalisation ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-elle aux étudiant-es, doctorant-es, chercheur-euses et/ou collaborateur-rices internationaux ?
- L'action contribue-t-elle à accroître le nombre d'étudiant-es internationaux ?
- L'action peut-elle servir d'exemple et est-elle éventuellement transposable à d'autres départements ou d'autres services de l'Université ?
- L'action est-elle conçue pour s'inscrire dans la durée ? Quels sont les effets attendus à moyen et à long terme ? Comment peuvent-ils être mesurés ? Lorsque des activités sont prévues sur une durée prolongée, comment le maintien des actions et leur financement à long terme seront-ils assurés ?
- Dans le cas d'actions impliquant une université membre de l'alliance T4EU ou de l'UniGR : contribuent-elles au développement et à l'approfondissement des partenariats au sein de l'Université de la Grande Région ou de l'alliance Transform4Europe ? Quels sont les effets attendus à moyen et à long terme ?
- Est-il fait appel à d'autres sources de financement complémentaires (financements externes, autres fonds centraux, autres programmes de subvention) ?

### **Coûts éligibles à financement**

- Frais de personnel (pour une durée maximale de 12 mois)
- Frais de projet (y compris les chargé-es de cours et les assistant-es de recherche)
- Frais de voyage et de déplacement
- Subventions pour les frais de projet
- Durée du projet : un an maximum

Les ressources du fonds pour l'internationalisation sont débloquées uniquement lorsqu'aucune possibilité de financement régulière ou suffisante (par ex. d'autres fonds centraux) ou aucun financement externe n'est disponible pour les actions envisagées.

### **Procédure**

- Les demandes doivent être adressées à la Direction des relations internationales ([intfonds@uni-saarland.de](mailto:intfonds@uni-saarland.de)) par le doyen ou la doyenne de la



faculté (ou par la direction de l'institut ou du service faisant la demande) à l'aide du [formulaire de demande](#).

- Vous pouvez soumettre votre demande en allemand, en anglais ou en français. Si vous optez pour l'anglais ou le français, veuillez joindre un résumé de votre demande en allemand (max. 2 000 caractères, espaces comprises). Celui-ci devra décrire brièvement l'action envisagée à l'Université de la Sarre et indiquer de quelle manière cette action contribue à renforcer l'internationalisation.
- **Délais de dépôt des demandes de financement : 31 juillet 2024, 15 octobre 2024 et 10 mars 2025**
- Les avis d'attribution ou de refus de financement interviennent dans un délai d'un mois à compter de la date limite de dépôt des demandes.
- Lorsque les actions financées donnent lieu à des publications (affiches, flyers, pages Internet, etc.), ces supports doivent afficher la mention « gefördert durch den UdS Internationalisierungsfonds / Financé par le fonds pour l'internationalisation de l'Université de la Sarre » ainsi que le logo de l'Université. Ils doivent par ailleurs être mis à la disposition du [Welcome Center rattaché à la Direction des relations internationales](#).
- Le département ou le service ayant soumis la demande rédige un rapport descriptif et financier sur la mise en œuvre de l'action et l'emploi des fonds qu'il remet à la Direction des relations internationales au plus tard trois mois après la fin de l'action financée (un formulaire ad hoc sera fourni).
- Le département ou le service ayant soumis la demande informe le Service presse et relations publiques de l'Université de l'action et de ses contenus dans leur ensemble, et lui fournit le cas échéant les autres renseignements nécessaires à la rédaction d'un article. Les comptes Instagram de la Direction des relations internationales peuvent par ailleurs être utilisés pour diffuser des informations.